

SciencesPo

COMPTE RENDU

Les règles électorales influencent en profondeur les dynamiques politiques

Journée d'étude
coorganisée par l'axe Evaluation de la
démocratie du LIEPP & le CEVIPOF

9 décembre 2024

Compte rendu réalisé par **Amine Sijilmassi**, assistant de l'axe Evaluation de la démocratie (LIEPP).

Contexte :

La situation politique depuis les élections législatives de 2022, et plus encore celles de 2024, ont ravivé un débat ancien : celui des modes de scrutin. Les élections législatives anticipées de 2024 ont notamment relancé la question de l'introduction du scrutin proportionnel, envisagé par certain-e-s comme une panacée à la crise démocratique et par d'autres comme un catalyseur d'instabilité politique. Néanmoins, le mode de scrutin n'est pas la seule règle régissant les élections. Mode d'expression du choix, nombre de candidats, présentation sur liste ou candidature personnalisées sont autant d'éléments pouvant influencer les dynamiques politiques.

L'objectif de cette journée d'étude, coorganisée par le CEVIPOF et le LIEPP, était d'offrir un panorama de la recherche menée sur ces questions, en adoptant une perspective évaluative des règles électorales et leur potentiel d'application en France, à destination d'un public académique et extra-académique. Elle a rassemblé des chercheuses et chercheurs pour éclairer, sous divers angles, l'impact des modes de scrutin sur les comportements politiques et les enjeux des règles électorales.

Participant(e)s par ordre d'intervention :

Jean-François Laslier, chercheur en sciences sociales, directeur de recherche à l'École d'Économie de Paris et au CNRS

Pierre-Etienne Vandamme, chercheur postdoctoral en théorie politique à la KU Leuven (RIPPLE)

Annie Laurent, directrice de recherche émérite en sciences politiques au CNRS-CERAPS et à l'Université de Lille

Isabelle Lebon, professeure de sciences économiques à l'Université de Caen et membre du CREM

Brenda Van Coppennolle, chercheuse au Centre d'études européennes et de politique comparée (CEE) de Sciences Po

Jean-Benoît Pilet, professeur de sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles et membre du CEVIPOL

Damien Bol, enseignant-chercheur au CEVIPOF de Sciences Po

Détails de la journée d'étude :

Les modes de scrutin : le reflet de l'arbitrage entre plusieurs objectifs

Comprendre les modes de scrutin nécessite de les envisager tout d'abord comme un compromis entre différents objectifs, tels que la représentativité, la stabilité, l'inclusivité et la limitation de la fragmentation politique. Par ailleurs, l'effet d'un mode de scrutin (par exemple, majoritaire ou proportionnel) sur ces arbitrages dépend largement des paramètres concrets de sa mise en œuvre, lesquels peuvent parfois produire des résultats contraires aux idées reçues. Ainsi, comme le souligne **Annie Laurent (Université de Lille & CERAPS)**, l'Assemblée nationale française actuelle, élue au scrutin majoritaire lors des législatives anticipées de 2024, présente une distorsion voix-sièges très faible. Cela contraste avec la réputation des scrutins majoritaires, souvent associés à des distorsions importantes. Proposant une analyse approfondie du scrutin proportionnel, Annie Laurent rappelle l'importance des différentes règles régissant le scrutin proportionnel. Tout d'abord, la méthode de calcul des sièges, telle que celle de la plus forte moyenne, peut influencer l'avantage accordé aux grands partis. Ensuite, le seuil de représentation, c'est-à-dire le pourcentage de voix à partir duquel un parti se voit attribuer un siège, reflète un arbitrage entre une représentation plus inclusive et le risque accru de fragmentation politique. Enfin, la structure des circonscriptions – qu'elles soient uniques ou territorialisées – et leur magnitude, c'est-à-dire le nombre de sièges attribués par circonscription, jouent un rôle déterminant. Ces paramètres concrets conditionnent l'effet du scrutin proportionnel sur le système électoral. Par exemple, une faible magnitude combinée à un seuil élevé tend à privilégier les grandes formations ou coalitions, modifiant ainsi l'équilibre global de la représentation politique. Ainsi, l'effet du scrutin proportionnel nécessite d'évaluer ces choix en tenant compte de ses modalités concrètes et de son interaction avec le système institutionnel global.

Dans ce cadre, les systèmes mixtes, qui combinent des caractéristiques des scrutins majoritaire et proportionnel, apparaissent comme une piste particulièrement intéressante à explorer pour concilier des exigences parfois contradictoires. C'est l'analyse proposée par **Jean-François Laslier (École d'Économie de Paris & CNRS)**, centrée sur l'arbitrage entre représentativité de l'Assemblée et redevabilité individuelle des élu.e.s. Ces systèmes électoraux simultanément "majoritaires" et "proportionnels", peuvent permettre une bonne représentativité tout en maintenant une forte redevabilité des élu.e.s. Cependant, comme Jean-François Laslier le souligne, leur efficacité dépend largement de plusieurs paramètres : proportion de sièges attribués par scrutin majoritaire, taille des circonscriptions, et règles de correction ou de compensation pour allouer les sièges supplémentaires. En réalisant des simulations informatiques sur des données réelles d'élections législatives françaises, il démontre qu'une représentation proportionnelle peut être obtenue avec une dose relativement faible de proportionnelle, souvent comprise entre 20 % et 33 %.

Un élément clé qui ne doit pas être omis lors des discussions sur le mode scrutin est ses conséquences sur les dynamiques politiques. Ainsi, l'impact des modes de scrutin sur les systèmes électoraux invite à s'interroger sur les motivations des élites politiques à moduler ou changer ces derniers. C'est l'analyse proposée par **Brenda Van Coppennolle (Sciences Po & CEE)** qui interroge l'adoption du suffrage universel et du système de représentation proportionnelle en Belgique au XIXe siècle, alors même que les élites conservatrices disposaient d'une majorité parlementaire confortable. Pourquoi une élite politique souhaiterait-elle changer des règles qui sont à son avantage ? En s'appuyant sur une analyse minutieuse des votes individuels des législateur·ices, Brenda Van Coppennolle met en lumière la façon dont des luttes intra-parti et inter-partis pour contrôler l'agenda législatif ont influencé l'introduction de la représentation proportionnelle en Belgique.

Mode de candidatures : comportement électoral et dynamiques des partis

Un autre aspect clé des scrutins est la façon dont les candidats se présentent aux électeurs. À cet égard, **Damien Bol (Sciences Po & CEVIPOF)** analyse l'impact du nombre de candidat·e·s sur la participation électorale. En s'appuyant sur le cas du second tour des élections législatives françaises entre 1978 et 2012, Damien Bol montre un plus faible niveau d'abstention dans les cas de triangulaires que dans les cas où seuls deux candidats sont au second tour. Ces résultats, renforcés par l'analyse d'un sondage sur les élections législatives de 2012, suggère que les électeur·rice·s se sentent moins représenté·e·s lorsqu'ils·elles ont le choix entre seulement deux candidat·e·s, a fortiori s'ils·elles en sont éloigné·e·s idéologiquement. Il apparaît donc que promouvoir un plus grand nombre de candidat·e·s pourrait augmenter la participation mais au risque d'augmenter la fragmentation politique et l'instabilité institutionnelle, ce qui appelle à trouver un compromis optimal entre participation électorale et stabilité politique.

Un autre arbitrage structurant la présentation des candidatures apparaît spécifiquement dans le cadre des élections sur liste. **Jean-Benoît Pilet (Université libre de Bruxelles & CEVIPOL)** explore cette question en distinguant des systèmes de listes fermées (le parti a totalement la main sur l'ordre des candidat·e·s sur les listes), ouvertes (les électeur·ices peuvent librement choisir leur candidat·e préféré·e au sein de la liste de leur choix) et flexibles. À travers l'étude de 31 pays européens entre 1945 et 2015, il montre que les listes flexibles, qui permettent à la fois aux électeur·ices de choisir leurs candidat·e·s et aux partis de maintenir une influence sur l'ordre des élu·e·s, sont devenus majoritaires en Europe depuis les années 1980. Ce rôle, même partiel, des partis dans la définition des listes n'est pas neutre, et influence les dynamiques politiques, notamment internes. En effet, des facteurs tels que la place initiale sur la liste influencent l'éligibilité des candidats et sont utilisés comme mécanisme de discipline interne des partis. Ainsi, les règles électorales n'influencent pas seulement le comportement des électeurs mais modulent aussi de façon plus profonde les dynamiques politiques.

Le vote par évaluation : innovations et défis

La journée d'étude a également permis de revenir sur des modes de scrutin innovants, comme le vote par évaluation, et l'effet de leur mise en œuvre concrète. **Isabelle Lebon (Université de Caen & CREM)** examine les aspects concrets de la mise en place du vote par évaluation. En particulier, la configuration de l'échelle de notation affecte-t-elle le comportement des électeur-ric-e-s ? Si les différentes expérimentations menées sur ce sujet semblent indiquer que la longueur des échelles n'a pas d'impact significatif sur le résultat des élections, il n'en va pas de même pour l'introduction de notes négatives. La possibilité de donner des notes négatives à certains candidats modifie le comportement des électeur-ric-e-s, avec des candidat-e-s majeur-e-s, mais clivant-e-s, qui sont davantage pénalisé-e-s que les autres candidat-e-s, notamment les candidat-e-s moins connu-e-s. Ces travaux soulignent l'influence des règles électorales sur la possibilité pour les électeurs à exprimer leurs préférences politiques.

Dans ce cadre, **Pierre-Étienne Vandamme (KU Leuven & RIPPLE)** analyse dans sa présentation les critères essentiels qu'un système électoral devrait satisfaire. Il identifie trois exigences principales : une représentation fidèle des préférences des citoyen-ne-s ; la liberté de choix, qui suppose le multipartisme, y compris au sein de courants politiques comme la gauche ou la droite ; et la possibilité de sanctionner les représentant-e-s, ce qui requiert à la fois le multipartisme et une attribution claire des responsabilités, avec un-e vainqueur-e unique, identifiable et redevable. Pierre-Étienne Vandamme propose alors un mode de scrutin innovant pour répondre à ces critères reposant sur trois éléments clés : un vote par évaluation, où chaque parti reçoit une note entre 0 et 5 ; une prime majoritaire, attribuant 55 % des sièges au parti ayant obtenu la somme des notes la plus élevée ; et une répartition proportionnelle des sièges restants entre les autres partis. Ce mécanisme permet de limiter le vote stratégique et de favoriser l'émergence d'un-e vainqueur-e plus consensuel-le grâce à l'évaluation, tout en désignant un-e vainqueur-e unique, clairement redevable et susceptible d'être sanctionné-e, grâce à la prime majoritaire. Ce travail vient ainsi enrichir la réflexion sur la façon dont les règles électorales peuvent influencer en profondeur les dynamiques politiques et le rapport aux institutions.